ÉTUDES

Ur

URBANISME

FEVRIER 2013

USAGES DES ESPACES PUBLICS

Espace public – Espace populaire : Analyse de trois lieux de vie

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

SOMMAIRE

Introduction **3**

L'espace Savary (quartier Ney/ Chalouère) **4**

Un contexte urbain complexe 5

Un lieu de tensions 6

Un environnement qui n'incite pas l'appropriation collective 7

Suite à donner-préconisations 7

Place de l'Europe (quartier Monplaisir) **8**

Une organisation qui fragilise la fonction de centralité 9

Une occupation qui limite les usages et fragilise l'image du lieu **Erreur ! Signet non défini.**10

Suite à donner-préconisations 10

Place Jean XXIII (quartier Roseraie) **11**

Un espace urbain en cours de requalification 12

Un projet d'aménagement qui modifie les usages 12

Un espace approprié par une certaine jeunesse 13

Suite à donner-préconisations 13

Conclusion **14**

INTRODUCTION

Lieux de la vie urbaine, les espaces publics sont une composante essentielle de la ville. Leurs aménagements nécessitent une connaissance des pratiques et des attentes des usagers. Chaque espace vit avec son caractère propre lié notamment à la mémoire collective des lieux. La conception des espaces publics se doit, de fait, de concilier fonctionnalité, sécurité, accessibilité, confort, esthétique, etc.

En lien avec les multiples usages (détente, rencontre, commerce, services, etc.) de ces espaces, les relations sociales peuvent y prendre des formes très contrastées selon les sites, les configurations d'espaces et l'environnement. Les espaces publics peuvent alors présenter différents aspects : lieu de mixité sociale ou, au contraire, objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux, lieu de convivialité ou d'insécurité, lieu d'animation ou lien sans vie. L'utilisation de ces espaces ou leur perception peuvent être également contrastées à différentes périodes de la journée ou de l'année. Ainsi, un espace public peut très bien être vécu comme un secteur agréable le jour et se transformer le soir en un espace hostile.

La ville d'Angers exprimant une préoccupation sociale et urbaine sur la question des usages des espaces publics, le choix a été fait de travailler sur trois espaces publics qui par leur situation urbaine posent des questions d'usages contrastés : un espace en cœur d'îlot et deux espaces de centralité. Pour chaque site, l'étude prend en compte le contexte urbain, l'aménagement, les usages perçus et vécus. Elle propose également des pistes de réflexion pour améliorer leur appropriation par le plus grand nombre. Elle suggère enfin des points d'amélioration des lieux.

L'ESPACE SAVARY

(QUARTIER NEY/ CHALOUERE)

Le secteur Savary est un territoire d'entre-deux, en frange immédiate du cœur de ville à vocation métropolitaine et du quartier de faubourg Ney-Chalouère. C'est un espace urbain diversifié avec des équipements métropolitains et une offre qualitative en commerces et services. La fonction résidentielle est une composante essentielle, avec 1 787 résidences principales, près de 87% en logements collectifs dont 524 dans le parc social. Ce parc est concentré de part et d'autre du boulevard Saint Michel (Olivier Giran : 131 ; Savary : 256). La morphologie urbaine des îlots Olivier Giran et Savary occupant les deux rives du boulevard présentent de nombreuses similitudes d'organisation et d'ambiance : territoires refermés sur eux-mêmes avec des accès confidentiels et des cœurs d'îlots sans âme. Le territoire d'étude concerne l'îlot Savary.

Un contexte urbain complexe

L'îlot Savary bénéficie d'une excellente accessibilité externe via les boulevards Pasteur, Saint Michel et Pierre Lise (prolongement de l'avenue Montaigne).La rue Savary est une voie interne à l'îlot qui permet de le traverser et d'accéder aux parkings. L'offre commerciale et de services est installée en rez-de-chaussée des immeubles sur la rive opposée à l'îlot Savary hormis à l'angle du boulevard. La prison et un hôtel rue Savary ont un rayonnement supra communal.

La configuration de l'îlot est complexe notamment dans son rapport à la rue et par son organisation interne. Les immeubles ceinturant l'îlot sont tous des résidences privées avec des entrées privatives depuis les rues de desserte. Les trois barres en cœur d'îlot appartiennent à deux bailleurs sociaux (Angers Loire Habitat et Val de Loire). Les accès au cœur d'îlot sont nombreux (un à deux par rue) mais confidentiels. En effet, hormis le passage Savary qui permet de traverser l'îlot en voiture avec une entrée à niveau via l'avenue Pasteur, et une rampe côté rue Savary, tous les autres accès sont étroits, peu visibles et surtout aménagés avec des escaliers pour gérer la différence de niveau (absence de lien visuel avec le cœur d'îlot depuis la rue).

Le cœur d'îlot est divisé en trois sous-espaces, ayant une fonction différente, séparés par les collectifs sociaux. Les aménagements sont peu qualitatifs, peu entretenus et l'atmosphère peut paraître oppressante.

Le premier espace libre, côté rue Savary, est occupé par la dalle du parking, sans aménagement complémentaire. L'espace est surélevé et inaccessible.

Le secteur central (propriété du bailleur Angers Habitat) est aménagé avec un espace jeux pour enfants, là encore en surélévation obligeant à contourner la butte pour traverser l'espace public. La présence de la butte limite les vues traversantes, contribuant à accentuer un sentiment d'inconfort et d'insécurité voire d'enfermement.

Enfin, le troisième, côté avenue Pasteur accueille du stationnement en épi. Les pieds d'immeubles des collectifs privés, côté Saint Michel, sont clôturés de grillage avec un entre deux en décaissé avec quelques plantations basses.

Ce cœur d'îlot n'offre aucun espace de rencontre, de convivialité ni de déambulation. La végétation est peu présente et le peu de soin porté à son entretien laisse clairement pensé à un espace abandonné (pente accédant à l'espace de jeux n'a plus d'engazonnement).

L'absence de lisibilité depuis la rue et la gestion des relations entre l'intérieur et l'extérieur de l'îlot par des escaliers confidentiels à travers le bâti (bâtiment linéaire d'un seul tenant) ne favorisent pas la fluidité des circulations. L'implantation des bâtiments en épi en cœur d'îlot et leurs hauteurs accentuent la fragmentation de l'espace et conditionnent l'organisation fonctionnelle. L'aménagement des espaces extérieurs et d'agrément du cœur d'îlot étant peu qualifié, le sentiment d'enclavement et d'insécurité, desservent l'image du site et limitent ses usages.

Les potentiels de fréquentation des lieux étant limités, la surveillance naturelle par tous n'existe pas. Par contre, la fermeture du site, la configuration des entrées depuis les boulevards Saint Michel et Pierre Lise et la faiblesse de l'éclairage facilitent la surveillance ciblée, permettent de « guetter » et d'organiser les replis possibles à pied.

Un lieu de tensions

Les principaux constats :

Tous les acteurs rencontrés font le constat de problématiques majeures sur cet espace :

- Forte présence d'enfants sur le site (soirée, mercredi, samedi et dimanche) générant du bruit et des incivilités (enfants habitant Savary et Olivier Giran).
- Présence d'adolescents et de jeunes adultes provoquant un sentiment d'insécurité (rassemblement en pieds d'immeuble, notamment à l'entrée n°7).
- Utilisation de la dalle terrasse, interdite d'accès, comme lieu de trafic et de squat (lancés de pierres aux fenêtres des résidents du Val de Loire, qui doivent fermer leurs volets)
- Absence totale de relations entre les familles, les personnes âgées et les personnes isolées en situation de précarité.
- Pas d'appropriation voire abandon de l'espace public par les personnes âgées et de nombreux adultes.
- Dégradation permanente des parties communes dans les immeubles d'Angers Loire Habitat et depuis avril-mai 2012 du Val de Loire.

Une appropriation « privée » et exclusive

Très clairement, l'espace Savary ne tend à accueillir essentiellement que deux catégories de population, à savoir les enfants en journée et les jeunes adultes en soirée. Les habitants éprouvent un sentiment de contrôle exercé par ces derniers sur cet espace. Très vite une logique d'affrontement s'est installée dans laquelle les plus forts ont fini par s'imposer (insultes, intimidation, dégradation, etc.) d'où un sentiment d'insécurité ressenti par les habitants (propriétaires et locataires).

Les acteurs rencontrés précisent que l'entrée n°7 de l'immeuble d'Angers Loire Habitat est souvent occupée en soirée par un groupe de jeunes dont le plupart n'habiteraient pas le quartier (certains habiteraient le quartier Deux-Croix/ Banchais).

L'espace Savary est donc un lieu qu'on évite en journée et surtout en soirée (un espace que l'on contourne : réputation d'un espace dégradé, insécure et donc stigmatisé) ou un lieu largement méconnu par les personnes qui n'habitent pas Savary.

L'intervention des pouvoirs publics

En 2008/2009, des actions ont été menées par la Maison de quartier Saint Serge/ Saint Michel (partenariat avec la ville d'Angers – service animation) suite à un constat : « beaucoup d'enfants seuls le mercredi sur l'aire de jeux ».
Fin 2009, une rencontre organisée par le Pôle territorial Centre-Ville/ Ney Chalouère (groupe de pilotage) marque une volonté forte d'un travail partenarial sur cet espace (Maison de quartier, CAF, associations des habitants, Val de Loire, Angers Loire Habitat, Ville d'Angers, etc.). Suite à un diagnostic partagé, de nombreuses actions notamment sur les thématiques « Enfance/ Famille » et « Vivre ensemble » ont vu le jour (animations de proximité avec des actions en Pied d'Bat', Musée imaginaire, repas de quartier, sorties, accueil du soir, etc.). Les animateurs rencontrés expriment pour autant une difficulté à capter les jeunes de plus de 13 ans et les parents : « il y a des parents qu'on ne voit jamais »

Ces actions animent l'espace public dans le but de favoriser la cohabitation ou le « vivre ensemble ». Mais, l'existence d'un espace public suppose que chacun puisse l'utiliser quel que soit l'âge (enfants, adolescents, adultes ou encore personnes âgés). Or, il semble que les personnes âgées et de nombreux adultes n'investissent pas ou plus ce lieu ou bien l'évitent : « ils restent murés chez eux ».

Des initiatives privées

Comment un événement a conduit l'implication d'un groupe de mères habitant cet espace ?

Suite à l'annulation d'une soirée organisée dans le cadre des rendez-vous de quartier en septembre 2012 (concert + cinéma en plein air), des mères en colère ont décidé d'aller rencontrer les familles dont les enfants (jeunes adultes) avaient mis en péril cette soirée (altercations, jets de pétards, etc.).

Plusieurs obstacles sont également identifiés par les acteurs rencontrés :

- Relations difficiles entre les habitants du parc privé et les habitants du parc social.
- Habitants d'origines diverses (France, Maghreb, Afrique noire, Europe de l'est).
- Très peu de liens/ échanges entre les différents bâtiments appartenant aux bailleurs sociaux.
- Cohabitation difficile entre les habitants présents depuis la création du site (principalement des personnes âgées), les habitants nouvellement arrivés et les habitants qui sont arrivées depuis 10-15 ans.

La quasi-absence de dialogues entre ces différents groupes engendrent de l'incompréhension voire de la peur pour certains.

Un environnement qui n'incite pas l'appropriation collective

- Un territoire enclavé
- Une absence d'aménagement de qualité répondant aux besoins de tous
- Des accès au site confidentiels (4 escaliers pour les piétons avec un faible éclairage)
- Une absence de mobilier urbain et d'urbanité (deux bancs, un rocher sur l'aire de jeux)
- Un aménagement fragmenté dont un espace minéral sans usage (terrasse parking)

Suite à donner - préconisations

- Lancer une étude urbaine pour redéfinir les conditions d'ouverture de l'îlot sur les rues environnantes et favoriser les échanges.
- Revoir les aménagements pour favoriser une plus grande appropriation de l'espace par et pour tous : repenser les aménagements pour créer plus d'échanges, faciliter les déplacements piétons
- Continuer à proposer des activités sur cet espace, mais pas uniquement pour les enfants
- Repenser des espaces de vie pour les adultes
- Organiser une concertation des habitants afin de réfléchir ensemble sur la mise en place d'actions collectives, intergénérationnelles et interculturelles
- Redonner aux habitants un rôle moteur dans la vie collective (exemple de « chantier ouvert » proposé par le collectif Etc. (http://www.metropolitiques.eu/Experimenter-avec-les-habitants.html)

PLACE DE L'EUROPE

(QUARTIER MONPLAISIR)

Le cœur du quartier Monplaisir est un espace urbain attractif avec une diversité de fonctions, lui permettant d'être un lieu de vie animé. La vocation résidentielle est importante avec 1 170 résidences principales (données Insee à l'iris Europe) dont plus de 90% en logements collectifs et 90% dans le parc social.

Le secteur de la place de l'Europe, cœur du quartier Monplaisir, accueille un pôle commercial et de nombreux équipements publics. Son occupation l'a transformé est devenue au fil des années en un lieu « masculin » (hommes issus essentiellement de l'immigration maghrébine). Certains habitants, notamment les femmes, éprouvant un sentiment de contrôle exercé par ces derniers, limitent leur présence voire évitent cet espace.

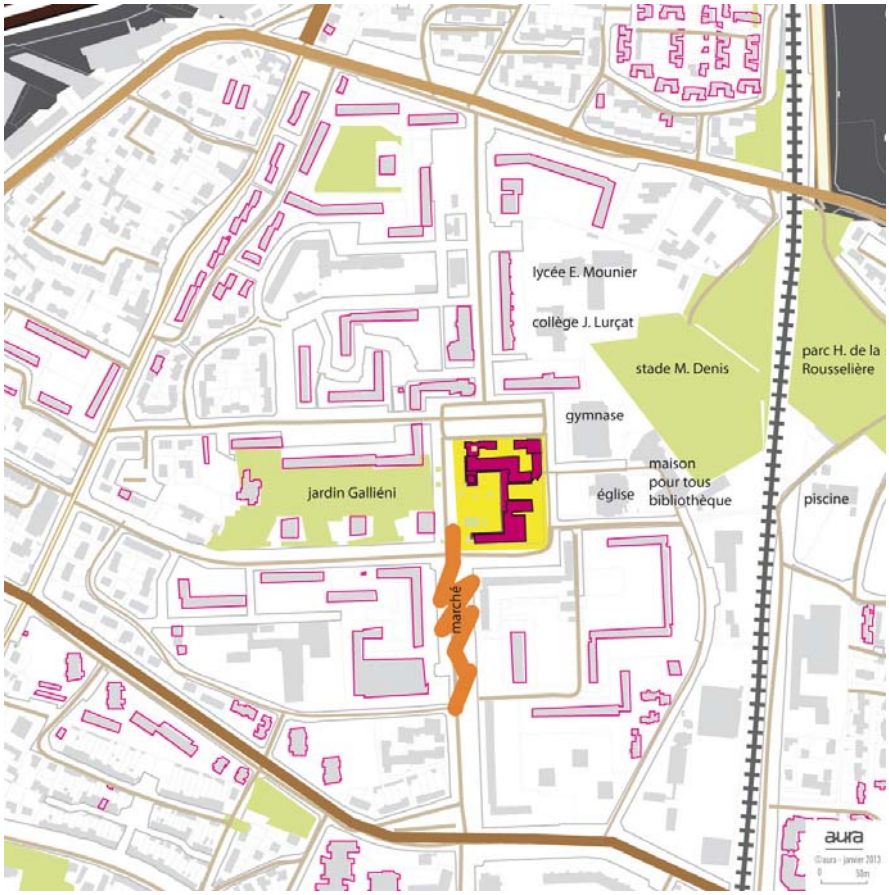

Les études urbaines et les modalités de concertation ont été importantes avec notamment la mise en place en 2009 d'un dispositif de consultation dans le cadre du marché de définition pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du quartier de Monplaisir autour de la place de l'Europe (animé par le cabinet CUADD Conseil).

A l'initiative de la ville d'Angers, deux projets sont en cours : dans un premier temps (début des travaux en octobre 2012), la ville réalise un réaménagement provisoire de la place en supprimant quelques murets pour l'ouvrir vers le jardin Galliéni, et en supprimant la casquette au niveau du passage pour créer plus de lien avec la maison pour tous et enfin en changeant les éclairages pour améliorer la perception diurne de l'espace ; à moyen terme, la mise en œuvre de la première phase du projet de rénovation urbaine (mission confiée à la SPL2A) concerne le cœur du quartier (équipements/espaces publics) connecté au projet de seconde ligne de tramway (deux itinéraires en cours d'étude : boulevard Schumann- boulevard Monplaisir ou passage au nord de la place de l'Europe vers le parc Herbert de la Rousselière et la piscine via le franchissement de la voie ferrée…).

Une organisation qui fragilise la fonction de centralité

La présence de plusieurs équipements de rayonnement quartier et supra quartier (Collège, lycée, stade, piscine, gymnase, bibliothèque, Maison pour tous, Pôle territorial, église, etc.), d'une offre de services diversifiée (Poste, Mairie de quartier, poste de police nationale, une agence Pôle emploi), et d'un centre commercial (boulangerie, restaurations rapides, bars, cybercafés, marché du dimanche, etc.) constituent des atouts d'attractivité et d'animation. La présence de deux parcs urbains notamment le jardin Galliéni en vis-à-vis de la place de l'Europe participent à la diversité d'usages du secteur. Par contre, l'absence de lien visuel et même physique entre ces différents éléments notamment avec la place de l'Europe affaiblit ce potentiel d'attractivité.

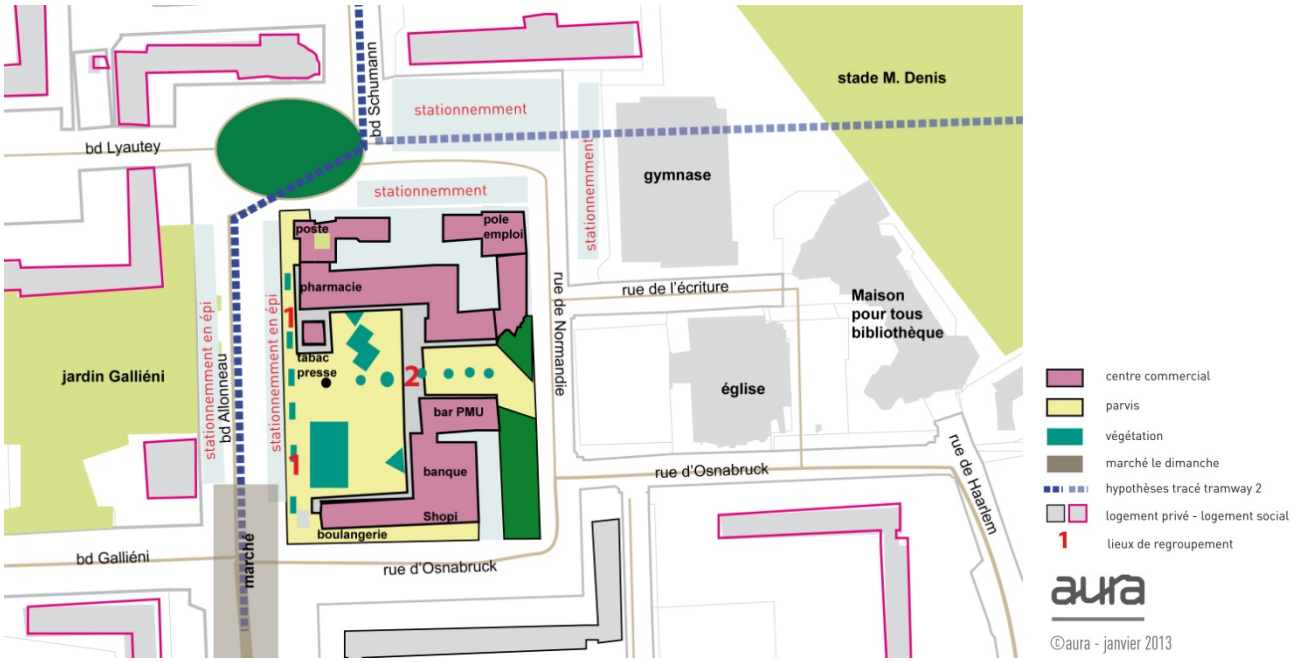

La place de l'Europe est organisée en U autour d'une esplanade centrale. La place a une fonction exclusivement commerciale et de service. Le lieu est de faible qualité urbaine et architecturale et les aménagements de l'espace public sont en décalage avec les usages attendus (accéder, voir, circuler…). Les jardinières installées le long du boulevard Allonneau masquent les cellules commerciales et contraignent les circulations piétonnes.

Les usages de la place sont limités avec une mono-occupation qui limitent les motifs d'utilisation, une configuration du site en U, des linéaires commerciaux très en retrait du boulevard et donc des flux, un parvis peu attractif avec des aménagements qui ne mettent pas en valeur le lieu et ne permettent pas une diversité d'usages.

Une occupation qui limite les usages et fragilise l'image du lieu

La place de l'Europe est malheureusement souvent perçue comme dégradée et peu hospitalière. Les critiques sont de plus en plus nombreuses concernant l'occupation qui en est faite : une population « exclusivement » masculine issue de l'immigration maghrébine. Certains habitants (principalement les femmes) éprouvent un sentiment de contrôle exercé par ces derniers sur cet espace public.

Des murets servent de bancs (1), utilisés, semble-t-il, par les anciens, qui peuvent être perçus comme acteur du contrôle social. L'occupation de la cellule commerciale faisant l'angle du passage vers la Maison pour tous par un bar –PMU (2), amène une population masculine, plus jeune et nombreuse. Cette importante présence engendre un sentiment d'inconfort plus que d'insécurité pour une partie de la population.

La place semble également être le lieu de pratiques illicites (trafic) « au vu et au su de tout le monde ». Elle cristallise également un certain sentiment d'insécurité (menaces, intimidation, rackets, etc.) selon des témoignages d'habitants auprès des professionnels du quartier.

De fait, nous avons pu observer que certains habitants (notamment des femmes) contournaient la place au lieu de traverser le porche donnant accès au boulevard Allonneau. D'ailleurs, ce porche est aisément investi par des tables et chaises (bars de chaque côté du porche) réduisant le passage.

Conscients de cette mauvaise image et de ce mal-être, les acteurs de terrain réinvestissent la place depuis le début de l'année 2012 avec la mise en place d'actions/ animations afin de « ramener un public différent » (fête de quartier, spectacles de rue par la Compagnie Map', Tempo rives, etc.).

Notons également l'ouverture d'un local jeunes (16-25 ans) depuis octobre 2010 boulevard Schuman (17h à 22h). Ce local jeunes a semble-t-il canalisé certaines tensions pouvant être remarquées en soirée.

Globalement, la place de l'Europe est devenue un lieu relativement calme en soirée (observation faite par la Police municipale pour l'année 2012 et confirmée par les correspondants de nuit).

Suite à donner - préconisations

- Repenser l'aménagement du parvis central pour apporter plus de visibilité aux commerces, plus de fluidité dans les déplacements et plus d'urbanité voire réinventer une nouvelle place de l'Europe avec une nouvelle configuration pour intensifier les échanges à l'échelle du secteur et favoriser une diversité d'usages (rendre lisible et accessible la diversité de l'offre urbaine en créant une esplanade urbaine intégrant l'ensemble des fonctions dont commerciales).
- Mettre en lien les différentes composantes de la centralité.
- Ouvrir la place de l'Europe vers le nord : articulation avec le choix du tracé de la seconde ligne de tramway
- Evaluer les possibilités de relocalisation du bar –PMU pour limiter les risques de concentration au niveau de l'étranglement du passage
- Poursuivre la mise en place d'actions/ événements pour tous sur cet espace.

PLACE JEAN XXIII

(QUARTIER ROSERAIE)

Le quartier Roseraie a connu des changements profonds grâce au tramway et au projet de rénovation urbaine. Depuis 2004, l'image du quartier, notamment pour sa vocation résidentielle, a été améliorée avec des opérations de requalification et de résidentialisation. Les travaux sur les deux centralités (Jean Vilar et Jean XXIII) sont en cours. Pour la place Jean XXIII, le projet sur le bâti (démolition des bâtiments le long de la ligne de tramway, valorisation des façades…) est terminé et l'aménagement de la place urbaine est en cours ; la démolition de la pyramide reste à réaliser (accueillant un local commercial) pour finaliser l'aménagement jusqu'à l'avenue Jean XXIII.

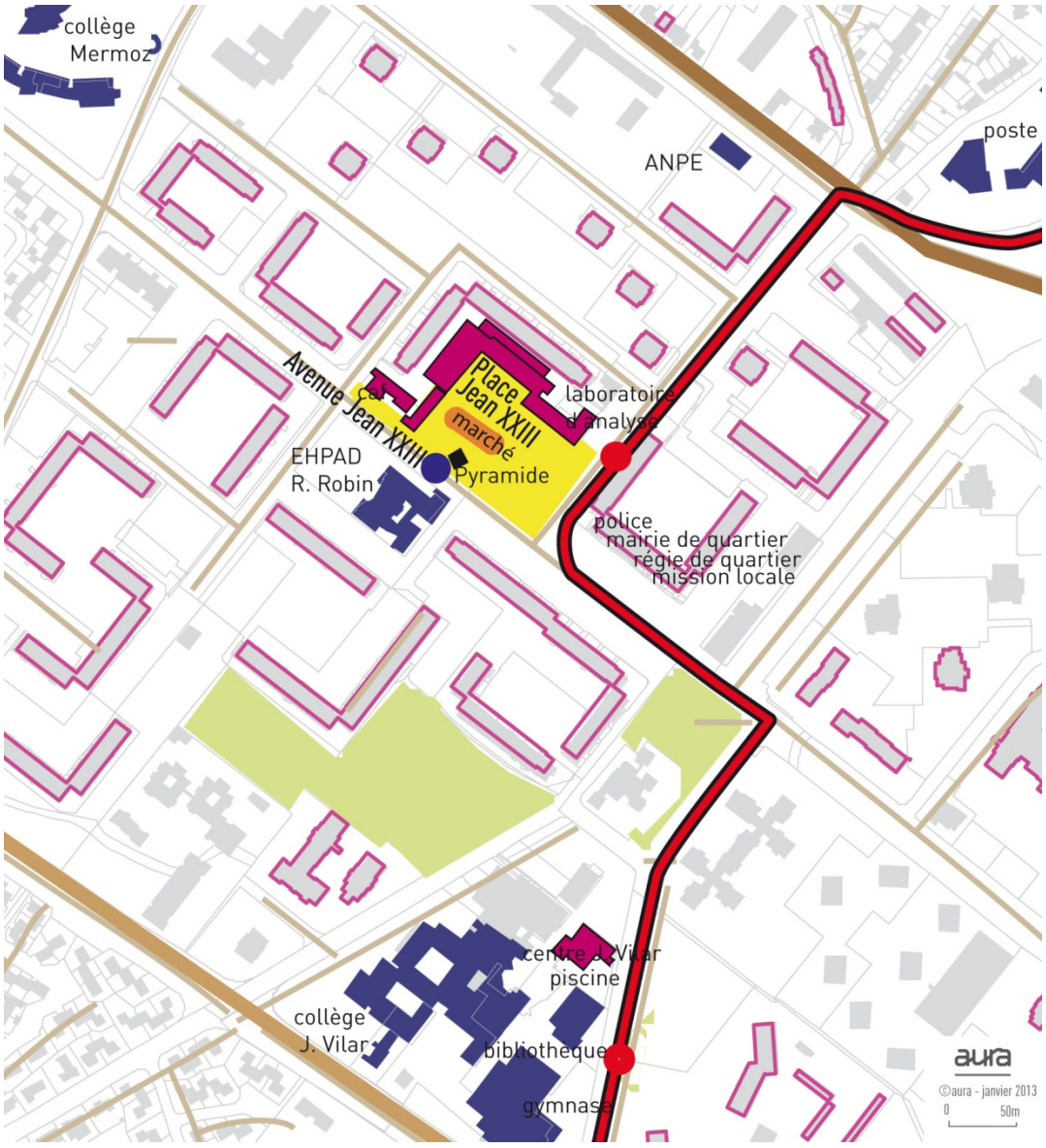

Un espace urbain en cours de requalification

L'organisation urbaine du quartier de la Roseraie s'appuie sur deux centralités au rôle complémentaire : la place Jean Vilar accueillant les principaux équipements de rayonnement supra communal et la place Jean XXIII, en cœur de quartier, dont la vocation commerciale prédomine. Les conditions d'accessibilité au site sont de très grande qualité avec des aménagements pour tous les modes avec une station de tramway installée à l'est, square des Jonchères, et une station de bus, au sud, avenue Jean XXIII.

Le projet de centralité occupe les deux rives du boulevard Jean XXII. Elle comprend le nouvel équipement pour personnes âgées Robert Robin (EHPAD) construit sur l'ancienne place Jean XXIII et les services publics installés de part et d'autre de la place. L'espace libre public occupe une emprise importante, mettant toutes les fonctions à distance et très en retrait des flux piétons notamment pour l'offre commerciale. La configuration du site avec les commerces installés au pourtour de la place dans des bâtiments de faible hauteur ne permet pas d'encadrer l'espace et d'offrir une perception claire et dynamique des lieux. Cet effet d'éloignement peut être minimisé si l'aménagement de la place urbaine offre des usages adaptés aux besoins en prenant en compte le contexte local.

Vue actuelle de la place depuis l'avenue Jean XXIII

Maquette projet place Jean XXIII à terme (photo SPL2A)

Aujourd'hui, la perception des lieux est faussée car l'aménagement de la place est en cours. La première phase des travaux réalisés concerne l'esplanade longeant les linéaires commerciaux avec des plantations d'arbres de haute tige et l'installation de plusieurs ensembles de chaises « design ». Ces aménagements sont trop récents pour apprécier leur utilisation. Concernant la partie sud le long de l'avenue Jean XXIII qui prévoit un parking et la plantation d'arbres d'alignement le long de l'avenue (une partie est en cours de réalisation et la pyramide reste à démolir pour finaliser le projet), il est difficile d'anticiper les modalités d'appropriation de ce nouvel espace public, même si on peut considérer que la création de vide n'est pas porteuse d'urbanité et d'usages plus pacifiés.

Un projet d'aménagement qui modifie les usages

Le constat est fait aujourd'hui que les travaux engagés à proximité de cette place (l'espace Robert Robin, le tramway, l'avenue Jean XXIII, etc.) ont modifié l'usage de cet espace public par ceux qui l'avaient autrefois investi.

Pour exemple, dans le cadre des travaux sur la place Jean XXIII, les murets qui permettaient à certains jeunes du quartier de se rassembler ont été enlevés. A présent, ceux-ci se regroupent sur le muret du côté est du bâtiment Robert Robin (EHPAD) ou casquette (entrée du bâtiment) ce qui cause des désagréments (bruit, inquiétude, etc.) auprès des résidents de l'établissement.

Il apparaît très clairement qu'en journée la place est investie par les habitants du quartier voire des gens extérieurs au quartier (tous âges confondus). La mixité des fonctions urbaines permet aisément cette circulation au cœur du quartier (centre commercial, pôle de services publics rue André Maurois, laboratoire d'analyse médicale, etc..).

Un espace approprié par une certaine jeunesse

La « problématique » majeure identifiée par les professionnels de terrain reste la présence de jeunes « qui traînent sur la place » (jours et nuits). Trois lieux de regroupements sont identifiés : Murets + casquette de l'EHPAD Robert Robin, la « pyramide » et les murets devant le bâtiment relais CAF.

Le débord de toiture de la pyramide permettant d'être abrité, constitue un des lieux de regroupement (au même titre que le débord à l'entrée de l'EHPAD).

D'après un professionnel rencontré, il apparaît que, depuis les travaux réalisés sur la place, le partage des lieux est moins « clair » selon les tranches d'âge. La pyramide semble être le lieu de regroupement des 25-30 ans dont « certains ont une activité », L'EPHAD Robert Robin celui des 15-16 ans et les murets au relais CAF celui des 18-20 ans. Pour autant, « il n'y a plus véritablement de groupe », « ça vadrouille entre les différents lieux ». Globalement, les acteurs de terrain constatent une certaine oisiveté chez certains jeunes du quartier qui ne fréquentent pas les structures associatives et institutionnelles ou très peu.

Notons que des tensions ont été enregistrées en 2011 autour de la place Jean Vilar entre les commerçants et de jeunes adultes. Les commerçants ont rencontré les élus. Un groupe de travail s'est mis en place avec les commerçants, la ville, les responsables des équipements du secteur (RJT, bibliothèque, centre de loisirs) afin de réfléchir et agir collectivement. Ce travail collectif a abouti à l'ouverture d'un local convivial en soirée à Jean Vilar (3 soirs par semaine). A cela s'ajoute un renforcement de la présence policière. Ces actions ont fortement contribué à baisser les tensions. Certains jeunes qui fréquentent ce local en soirée rejoignent la place Jean XXIII après la fermeture.

Certains jeunes se livrent également à des conduites à risque : trafic (muret Robert Robin), consommation de drogues douces, utilisation de scooter le long des trottoirs de l'avenue Jean XXIII, etc.) suscitant l'inquiétude et la crainte de certains habitants.

Les professionnels, acteurs de terrain relèvent que ces jeunes rencontrent un certain nombre de difficultés (hors ceux qui ont une activité professionnelle). Ces difficultés sont de plusieurs niveaux :

- Faible niveau scolaire voire sans qualification, ces jeunes peinent à trouver une stabilité sociale et professionnelle. Ils sont le plus souvent dépendant du travail en intérim ou des opportunités du moment offertes par la conjoncture économique. Leur visibilité dans le quartier est corrélée à leur situation du moment. Sans travail, ils se retrouvent sur l'espace public ou dans des lieux d'accueil et de loisirs.
- En pleine rupture sociale, sans projet de vie, incapable de se projeter dans l'avenir, d'autres jeunes restent « enfermés » dans le quartier. Il s'agit bien souvent de jeunes ayant échoué à l'école et ne parvenant pas à s'insérer socialement. L'évitement du foyer familial est bien souvent exprimé par les acteurs de terrain. Leur situation sociale ou professionnelle est souvent source de colère et/ ou d'exaspération de la part de leurs parents qui eux-mêmes connaissent des situations difficiles (chômage, précarité, etc.). Ces jeunes évitent le foyer familial et par conséquent investissent le domaine public.

Suite à donner - Préconisations

- Anticiper le risque de report des regroupements sur des lieux non appropriés (notamment aux abords de l'EHPAD) en offrant une nouvelle structure abritée, visible et facilement accessible, (par exemple un kiosque ou en extension de l'abribus).
- Donner l'envie et la possibilité aux jeunes en difficulté (ou en rupture sociale) de participer à la vie collective de cet espace : leur proposer de devenir des acteurs actifs et non plus passifs de cet espace (Cf. Chantier ouvert proposé par le collectif Etc.).
- Prévoir un temps d'échange entre la Direction de l'EHPAD et les jeunes afin de minimiser les conflits.

CONCLUSION

Si les problématiques soulevées ont toutes en commun de s'articuler autour d'un sentiment d'insécurité plus ou moins fort en fonction des espaces étudiés, les fondements de ce sentiment d'insécurité sont divers. Il peut s'agir d'une insécurité ressentie liée à l'aspect urbain du site (enclavement, dégradation, éclairage vétuste ou inexistant) ou d'un sentiment d'insécurité lié à un groupement de personnes qu'elles soient d'ailleurs ou pas perturbatrices. Et parfois même, ces deux aspects cohabitent dans le même espace.

Quant aux vocations des espaces, on observe une distinction entre des espaces urbains multifonctionnels (places de L'Europe et Jean XXIII) de rayonnement de quartier et au-delà, et des espaces résidentiels dont l'espace public est réservé aux résidents tel que Savary.

Concernant les deux centralités, l'analyse de l'organisation de l'offre urbaine démontre un certain éclatement de la multifonctionnalité des lieux. En effet, même si l'offre urbaine existe à l'échelle du secteur, l'occupation de la place centrale cible la vocation commerciale de manière quasi exclusive, et les liens avec l'offre connexe sont peu visibles (surtout à Europe). L'absence de diversité de fonctions directement accessible depuis la place limite les potentiels d'intensité d'usages.

Même si les places de l'Europe et Jean XXIII peuvent présenter parfois quelques dysfonctionnements, elles ne sont pas pour autant dépourvues de points positifs quant à leur appropriation (s'appuyer sur les forces du lieu et les valoriser).

En revanche, pour l'espace Savary, il semble opportun d'appréhender avec précision les problématiques de territorialité, de socialisation et d'appropriation de cet espace dans l'optique de parvenir à trouver un moyen d'accompagner la construction d'une vie collective partagée.

agence d’urbanisme de la région angevine

Emmanuelle QUINIOU – Directrice générale

Contact études : Pôle projets urbains, paysages, mobilités

Stéphanie Hervieu
Isabelle Leulier Ledoux

Février 2013

aura - agence d'urbanisme de la région angevine
29, rue Thiers – 49100 Angers
Tél. +33 (0)2 41 18 23 80 – Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
www.aurangevine.org